

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**SAINTE ANNE SUR GERVONDE (ISERE)**

**COMPTE RENDU DE CONSEIL DU 18 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt , le 18 septembre à 20h00 , le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, en salle des fêtes communale , dans le respect des règles de distanciation , sous la présidence de Pascal COMPIGNE , Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de pouvoirs : 1

**Présents:** Pascal COMPIGNE, David CABUS ,Claire DEBOST, Alexandre COURAT, Chantal GINON- REY, Alain GODARD, Catherine GREGGIA, Marie-Line LEBEGUE, Jean-Philippe LE SAUX, Sandrine MEYER -PADELE, Patrick RAJON, Hervé SAUTARD-BADIN , Michaël TERZIAN, Eric TEYSSANDIER.

**Absent excusé :** Quentin BERGER

**Pouvoir:** Quentin BERGER à Pascal COMPIGNE

**Secrétaire de séance :** Sandrine MEYER-PADELE

<b>BIEVRE ISERE COMMUNAUTE</b> <b>REPARTITION DES 9 COMMISSIONS INTERCOMMUNAUTAIRES</b>
--

**Délibération 26- 2020**

Il est proposé la représentation des élus aux commissions communautaires thématiques comme suit :

<u>COMMISSIONS</u>	<u>REPRESENTANTS</u>
Economie Commerce Artisanat Plan de relance Agriculture Circuits courts Tourisme et patrimoine ESS ( Economie Sociale solidaire -volet Economie )	Claire DEBOST
Administration Générale et ressources Humaines Commande Publique Finances et Prospective Financière, Mutualisation	Alexandre COURAT
Aménagement du Territoire, Urbanisme, Habitat et Logement	David CABUS
Transition Ecologique, Mobilité, Environnement, Forêt, Chasse et Pêche, Cycle d e l' eau, Biodiversité	Jean-Philippe LE SAUX
Petite Enfance, Enfance et Jeunesse Solidarité Proximité, Séniors, Santé, Famille ESS (Economie Sociale et Solidaire -Volet Social )	Marie-Line LEBEGUE
Culture, Lecture Publique, Festivals	Quentin BERGER
Sports équipements Sportifs et Vie Associative	Eric TEYSSANDIER
Eau potable, Assainissement, Collecte et Valorisation des Déchets, Ecogestes	Patrick RAJON
Travaux, Maintenance des Batiments et Sécurité, Aménagement Numérique, Système d'information	Alain GODARD

APPROUVE A L UNANIMITE

**COMPETENCE ACCUEIL DE LOISIR SANS HEBERGEMENT - ALSH -  
REPARTITION DES CHARGES**

**DELIBERATION 27 -2020**

Vu, l'article 169 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur/ Madame le Maire expose que :

La compétence Accueil de loisirs sans hébergement porte sur l'accueil extrascolaire des enfants.

Jusqu'en 2018, 6 communes du territoire avaient une charge retenue sur leur attribution de compensation.

Il a été approuvé de réviser l'attribution de compensation des 6 communes concernées et de répartir la charge actuellement retenue sur l'ensemble des communes du territoire dès lors qu'elles ne disposent pas d'une offre locale d'intérêt communal.

La charge à répartir s'élève à 112 274 €.

La nouvelle répartition est calculée en fonction du nombre de journées / enfants de chacune des communes. Elle est réactualisée chaque année sur la base des journées /enfants par commune de l'année précédente pour déterminer l'Attribution de Compensation (AC) de l'année suivante.

Autrement dit : sur la base des données N-1, l'attribution de compensation est actualisée en année N pour définir les AC de l'année N+1.

Les communes qui gèrent directement ou par l'intermédiaire d'une subvention des Accueils de Loisirs communaux ne sont pas incluses dans la répartition.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le rapport d'évaluation des charges transférées du 3 septembre 2020 joint ainsi que les montants détaillés dans le tableau ci-joint, lesquels sont conformes audit rapport ;

COMMUNES	Activité 2019		
	Nbre	%	AC à appliquer en 2021
ARTAS	442.5	3.66	<b>4 109</b>
BEAUFORT	17.5	0.14	<b>163</b>
BEAUVOIR DE M.	186	1.54	<b>1 727</b>
BOSSIEU	40.5	0.34	<b>376</b>
BRESSIEUX	16.5	0.14	<b>153</b>
BREZINS	677.5	5.60	<b>6 292</b>
BRION	0	0.00	<b>0</b>
CHAMPIER	270.5	2.24	<b>2 512</b>
CHATENAY	26	0.22	<b>241</b>
CHATONNAY	1155	9.55	<b>10 726</b>
CULIN	216.5	1.79	<b>2 011</b>
FARAMANS	422.5	3.49	<b>3 924</b>
GILLONNAY	263.5	2.18	<b>2 447</b>
LA COTE ST ANDRE		0.00	<b>0</b>
LA FORTERESSE	73.5	0.61	<b>683</b>
LA FRETTE	229.5	1.90	<b>2 131</b>
LE MOTTIER	141.5	1.17	<b>1 314</b>
LENTIOL	0	0.00	<b>0</b>
LIEUDIEU	101.5	0.84	<b>943</b>
LONGECHENAL	23	0.19	<b>214</b>
MARCILLOLES	244.5	2.02	<b>2 271</b>
MARCOLLIN	0	0.00	<b>0</b>

MARNANS	6	0.05	56
MEYRIEU LES ETANGS	291.5	2.41	2 707
MONTFALCON	0	0.00	0
ORNACIEUX-BALBINS	194.5	1.61	1 806
PAJAY		0.00	0
PENOL	93	0.77	864
PLAN	40	0.33	371
PORTE DES BONNEVAUX		0.00	0
ROYAS	188.5	1.56	1 751
ROYBON	403.5	3.34	3 747
SARDIEU	327	2.70	3 037
SAVAS MEPIN	210	1.74	1 950
SILLANS	1186.5	9.81	11 019
ST AGNIN SUR B.	73	0.60	678
ST CLAIR SUR G.	19	0.16	176
ST ETIENNE DE ST G.	1438	11.89	13 355
ST GEOIRS	66	0.55	613
ST HILAIRE DE LA C.	159.5	1.32	1 481
ST JEAN DE B.	1287	10.65	11 952
ST MICHEL DE ST GEOIRS	48	0.40	446
ST PAUL D'IZEAUX	40	0.33	371
ST PIERRE DE B.		0.00	0
ST SIMEON DE B.		0.00	0
<b>STE ANNE SUR G.</b>	<b>289</b>	<b>2.39</b>	<b>2 684</b>
THODURE	98	0.81	910
TRAMOLE	439	3.63	4 077
VILLENEUV DE M.	377.5	3.12	3 506
VIRIVILLE	267	2.21	2 480
<b>TOTAUX</b>	<b>12 089.50</b>	<b>100</b>	<b>112 274</b>

D'autoriser le Maire à procéder à toutes les démarches ou dépenses nécessaires.  
APPROUVE A L' UNANIMITE

**CRÉATION DE 2 POSTES EN CDD  
A TEMPS NON COMPLET FILIERE ANIMATION**

**Délibération n ° 28 -2020**

Le Maire expose à l'assemblée la délibération du 20 juillet 2020 pour création d'un nouvel emploi en CDD au poste d'adjoint d'animation .

Compte tenu de l'augmentation du nombre d'enfants fréquentant la garderie et la cantine ,et les effectifs prévus pour la rentrée de septembre 2020 , le maire expose qu' il convient de renforcer les effectifs du service péri scolaire .

**et propose donc la** création de 2 autres postes en CDD au service péri scolaire pour 2020/2021 ,qui pourront être reconductibles.

et pour, respectivement , 3 h et 5 heures par journée d'école

La totalité des postes en cdd pour l'année scolaire 2020/ 2021 au service péri scolaire serait au nombre de 3.

Ces emplois pourront être pourvu par des agents contractuels de droit public dans les conditions de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 .

Monsieur le Maire est chargé de recruter les agents affectés à ce poste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3-2 (ou 3-3),

DECIDE A L' UNANIMITE :D'adopter la proposition du Maire ,pour création de 2 CDD au service périscolaire, de modifier ainsi le tableau des emplois, et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal:

*filière d' animation 5 postes dont 2 titulaires et 3 contractuels*

*filière technique 2 postes (dont 1 agent affecté en partie au péri scolaire)*

*filière administrative 1 poste*

## **BULLETIN MUNICIPAL 2020 : INSERTION D'ENCARTS PUBLICITAIRES**

### **DELIBERATION N° 29- 2020**

Monsieur le Maire rappelle que, prochainement, comme chaque année, sera publié le bulletin municipal de l'année écoulée.

L'édition du bulletin reste confiée à une imprimerie :

Aussi, et afin d'en alléger les coûts de publication, monsieur le Maire propose de reconduire l'insertion d'encarts publicitaires dans le bulletin municipal.

Il convient de fixer les prix des encarts pour le prochain bulletin municipal.

L'insertion d'encarts publicitaires (85 mm x 54 mm) dans le bulletin municipal de la commune de Sainte Anne sur Gervonde est proposée au prix plancher de 35,00 € , prix identique à l'an passé .

L'insertion d'encarts publicitaires dans le prochain bulletin municipal 2020 et les prix ainsi fixés sont APPROUVES A L' UNANIMITE .

**AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D' EQUIPEMENTS VERSEES:  
INTEGRATION DES PARTICIPATION VERSEES  
POUR LA RENOVATION DE L' ECLAIRAGE PUBLIC**

**DELIBERATION 30-2020**

Monsieur le Maire expose les amortissements en cours , sur le budget communal, respectivement à la réglementation comptable.

Suite à la rénovation des luminaires et des armoires , dans le cadre d'une convention avec le Syndicat des énergies (ayant la compétence éclairage public) et les participations versées par la commune en 2018 et 2019 , il convient de rajouter ces amortissements dès 2020 (794 €)

Les amortissements sont modifiés comme suit :

compt e	N°	NOM	DATE	DUREE	VALEUR D ACQUIS	AMORT ANTERIEU RS	AMOR T 2019	VNC	2019	2020
20415 12	EP RENOLUM TR1	ECLAIR PUB RENOV LUMIN t1	06/06 /2018	10	2198.04	0	0	2198.04	0	<b>220</b>
20415 12	2013 10	FONDS CONCOURS CARREFOUR DU PNEU	31/12 /2013	10	5419.76	2710	0	2709.76	542	542
20415 12	2016-02	FONDS DE CONCOURS RD56 AMENAGEMENT SECURITE	11/05 /2016	10	1039.33	104	0	935.33	104	104
20415 12	2018 11	RENOVATION ARMOIRES PARTI INVES ACCOMPTE	15/06 /2018	10	1914.25	0	0	1914.25	0	<b>191</b>
20415 12	2019 4	RENOV LUMINAIRES	11/04 /2019	10	3829.44	0	0	3115.20	0	<b>383</b>
20415 12		BATIMENTS ET INSTALLATIONS			14400.82	2814	0	10872.58	646	1440
20416 42	2009 204	Subv au budget assainmt	25/06 /2009	15	26665	16002	1778	8885	1778	1778
20416 42		Batim et instal			26665	16002	1778	8885		1778

Il conviendra de prévoir les crédits budgétaires  
APPROUVE A L' UNANIMITE

**BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°1**

**DELIBERATION 31-2020**

Monsieur le Maire rappelle la modification du tableau des amortissements en cours .  
(voir délibération précédente , intégration des participations versées pour travaux de rénovation des luminaires)

Il convient d e prévoir une décision modificative pour garantir les crédits budgétaires correspondants et

-pour équilibrer les chapitres 040 et 042

Il est proposé d'adopter la décision modificative comme suit :

	augmentation de crédits
Chapitre 042	
Dépenses de fonctionnement	
article 6811	+ 478€
<i>Chapitre 77 produits exceptionnels</i>	
<i>Recettes de fonctionnement</i>	
<i>article 7718</i>	+478 €
<i>Chapitre 040</i>	
<i>Recettes d'investissement</i>	
<i>article : 28041512</i>	+ 962€
<i>Chapitre 020</i>	
<i>Dépenses imprévues d'investissements</i>	+ 962€

APPROUVE A L' UNANIMITE

**CLIMATISATION DE LA SALLE DES FETES  
VALIDATION DU DEVIS**

**DELIBERATION 32 - 2020**

Monsieur le Maire rappelle le projet de climatisation de la salle des fêtes communale.

Un devis a été proposé par l'entreprise SARL CEMATE - ST ALBAN DE ROCHE (38)

Le montant TTC s'élève à : 11 842.26 EUROS

Les élus , invités à délibérer, sur exposé du Maire ,

A l' UNANIMITE, VALIDENT :

-Le projet d'installation de climatisation dans le bâtiment de la salle des fêtes.

-Le devis présenté , et autorise monsieur le maire à le signer ainsi que toute pièce s'y rapportant.

**COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES  
DESIGNATION D' UN CONSEILLER MUNICIPAL EN QUALITE DE MEMBRE  
DE LA COMMISSION DE CONTROLE**

**DELIBERATION 33-2020**

Suite à la réforme électorale du 01.01.2019, il est rappelé d'une part que le maire détient la compétence pour les inscriptions et radiations sur la liste électorale, et que, d'autre part, dans les communes de moins de 1000 habitants, il est créé une commission de contrôle des listes électorales composée :

-d'un conseiller municipal

-et de 2 autres délégués externes

- Un délégué désigné par le préfet

- Un deuxième , par le Tribunal de Grande Instance.

La commission de contrôle se réunit au moins une fois par an (plutôt au dernier trimestre ) pour émettre ses observations sur la liste électorale.

A titre d'information: Anne FAMBON et Isabelle COLLET sont les 2 déléguées désignées respectivement par le Préfet et le Tribunal de Grande Instance .

Il est proposé la candidature de Quentin BERGER , en qualité de conseiller municipal membre de la commission de contrôle des listes électorales .

**APPROUVE A L' UNANIMITE**

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### Recensement de la population 2021

Il faut penser au recrutement de 2 agents recenseurs pour le prochain recensement qui débutera le 21 janvier 2021.  
Un appel sera lancé.

### Commissions intercommunautaires:

Il est procédé à un tour de table des élus ayant déjà participé à une première réunion .

### Divers

Installation de nouveaux compteurs électriques : La question de proposer une réunion publique est soulevée si plusieurs réclamations devaient parvenir en mairie .Mais la commune peut difficilement intervenir sur des compétences qui lui échappent .

### Vie associative

L'idée serait de relancer le 'club des ados' sous condition de trouver un président.

### SIRRA Thème des inondations

Il sera étudié la mise en place d'une cartographie avec des articles et des photos pour centraliser les informations concernant les inondations sur l'Isère et réfléchir aux projets à lancer .

### Bâtiments communaux

Les élus ont récemment fait le tour des bâtiments pour une vue d'ensemble de l'isolation des locaux communaux.

Projet de construction d'un bâtiment école: les élus donnent leur accord de principe

Eclairage du stade, de l'église : des devis sont attendus pour installation de leds.

Adhésion CAUE La commune adhèrera au CAUER pour bénéficier des conseils en urbanisme l'adhésion est de 100 € .

COMITE DES FETES : Une réunion est programmée le 18 octobre prochain avec l'ensemble des associations ,pour , entre autres, mettre en place une charte avec les associations.

CCAS :Les membres du CCAS sont installés dans leurs fonctions . Le règlement est en cours de rédaction.

Commissions internes : Il est envisagé de faire des groupes de travail par le biais de Visio conférences.

## COMMISSIONS INTERNES

### - COMMUNICATION -Catherine GREGGIA

Le prochain flash info sera distribué fin octobre ,début novembre .  
Bulletin municipal : chaque commission est invitée à rendre son article avant le 10 octobre 2020.

### - VOIRIE-Patrick RAJON

L'élagage sur différents hameaux et au stade est terminé .

### URBANISME -David CABUS

Une réunion est programmée le 30 septembre au sujet de coulées de boue

### -FINANCES -Alexandre COURAT

Réunion mi octobre pour préparer le budget 2021

### - ENVIRONNEMENT- Sandrine MEYER PADELE

La collectivité va opter pour du papier recyclé pour la mairie et l'école .  
Il est également rappelé à chacun d'être attentif à sa consommation en limitant ou en consommant différemment (recto/verso).

Un travail sur les luminaires (EP) est en cour, afin de limiter la consommation inutile et d'adapter les abonnements.

PLAN D'ENTRE' AIDE: Réunion programmée le 12 octobre prochain pour réfléchir aux conditions de sa mise en place.

### CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

En collaboration avec la directrice de l'école ,un Conseil Municipal des Enfants va être mis en place au retour des prochaines vacances scolaires .  
8 candidats (des classes de CM1 CM2) seront élus par les enfants .

### INFORMATIQUE- TELEPHONIE :

L'audit réalisé sur la commune amène à une réflexion sur le rapport qualité/ prix de la téléphonie .

Réseau informatique : L'installation de Outlook optimisera un travail en fichiers partagés à jour, (par ex: pour le calendrier des réservations de la SDF, du stade...).

-----